



Commission Paritaire Nationale Transports Urbains de Voyageurs du 23 Janvier 2007

N.A.O 2007

Début de séance à 14h00.

5 Organisations syndicales :
L'Union des Transports Publics et Ferroviaire (UTP)

Ordre du Jour : [Négociation salariale de branche 2007.](#)

Pour mémoire :

Suite à l'échec des négociations salariales 2006 dans la branche Transports Urbains, la première réunion de la négociation salariale a eu lieu le 23 janvier 2007 au ministère des transports.

N.A.O Initialement prévue par l'UTP en mars 2007. Sur insistance de la FGT/CFTC la réunion a eu lieu conformément à l'attente de nos militants en tout début d'année.

Après 3 suspensions de séances une dernière proposition de l'UTP fait état d'une augmentation de 3,5 % pour 2007:

Augmentation du point conventionnel de branche de :

- **de 3 % au 1^{er} février 2007.**

Augmentation du point conventionnel de branche de :

- **0,5 % au 1^{er} juillet 2007.**

Valeur du point au 1^{er} février 2007 : 7, 28 €

Valeur du point au 1^{er} juillet 2007 : 7, 31 €

Concernant la fixation des salaires minima mensuels forfaitisés de branche, le coefficient 185, comme l'a été le coefficient 190 en 2005 rentre dans la formule de calcul du point conventionnel.

Subsistent les coefficients 145-155-170-175 forfaitisés.

Les négociateurs de branche transports urbains FGT. CFTC

Laurent POUILLE – Daniel ZIVIC